



# RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

*Décret n°2000-404 DU 11 mai 2000 – MATE*

*Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2224-5*

# Table des matières

<b>I CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1. Présentation : coopération intercommunale .....</b>	<b>4</b>
<b>I.2. Modalités d'exploitation du service.....</b>	<b>5</b>
<b>II INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>6</b>
<b>II.1. Définitions.....</b>	<b>6</b>
<b>II.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés .....</b>	<b>8</b>
II.2.1. La collecte en bacs.....	8
II.2.1.a. Modalités .....	8
II.2.1.b. Fréquences de collecte .....	8
II.2.1.c. Tonnages collectés.....	9
II.2.2. La collecte en apport volontaire.....	11
II.2.2.a. Modalités .....	11
II.2.1.b. Quantités collectées .....	12
II.2.3 La collecte en déchèterie .....	12
II.2.3.a. Présentation .....	12
II.2.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.2.3.c. Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes .....	13
II.2.4 La collecte des déchets.....	14
II.2.4.a. La collecte des bâches agricoles et filets d'enrubannage .....	14
II.2.4.b. La collecte des D.A.S.R.I.....	14
II.2.4.c. Les différents apports en bennes gravitaires.....	14
II.2.4.d. La collecte des DEEE .....	15
II.2.4.e. La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) .....	16
II.2.4.f. La collecte du textile.....	16
II.2.4.g. La collecte des lampes .....	16
II.2.4.h. La collecte des pneus.....	16
II.2.4.i. Quantités collectées en déchèterie (en tonne) .....	17
II.2.4.j. Fréquentation .....	18
II.2.4.k. Quantités de DMA collectés de 2010 à 2017 sur une base 100 .....	18
<b>II.3. Le transfert et le transport .....</b>	<b>18</b>
<b>II.4. Le traitement.....</b>	<b>19</b>
II.4.1. Le pôle valorisation de déchets ménagers VERNEA .....	19
II.4.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux.....	19
II.4.2.a. Quantités traitées (en tonne) – Hors périmètre SICTOM .....	20
II.4.2.b. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM .....	20
II.4.3. La valorisation biologique .....	20
II.4.3.a. Les plateformes de broyage .....	20
II.4.3.b. Les plateformes de compostage.....	21
II.4.4. La valorisation matière – En centre de tri .....	21
II.4.4.a Quantités traitées (en tonne) .....	21
II.4.4.b. Contrat Eco-Emballages.....	22
II.4.4.c. Localisation des repreneurs .....	22
<b>REPARTITION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT.....</b>	<b>23</b>
<b>III INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>24</b>
<b>III.1. Dépenses de fonctionnement du service .....</b>	<b>24</b>
<b>III.2. Modalités de financement du service .....</b>	<b>25</b>

III.2.1. Recettes liées au tri des déchets .....	25
III.2.2. Contribution des usagers particuliers .....	25
III.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers) .....	26
<b>III.3. Analyse des Coûts.....</b>	<b>26</b>
<b>IV LES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN) .....</b>	<b>26</b>
<b>IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire.....</b>	<b>26</b>
<b>IV.2. Quantités collectées en déchèterie .....</b>	<b>27</b>
<b>IV.3. Quantités totales.....</b>	<b>27</b>
<b>V SYNTHÈSE DES TONNAGES .....</b>	<b>28</b>
<b>VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>29</b>
<b>VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....</b>	<b>29</b>
VI.1.1. Optimisation du Tri .....	29
VI.1.2.a. La Prévention des déchets.....	29
<b>VII SYNTHÈSE ET PROJETS .....</b>	<b>30</b>
<b>VII.1 Bilan des actions en 2017 .....</b>	<b>30</b>

# I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2017.

## I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme, incluant La Godivelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celles-ci faisant partie de 3 Communautés de Communes et 1 Agglomération, correspondant à 26 580 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

La compétence traitement a été déléguée au VALTOM, le SICTOM des Couzes est toujours compétent en matière de collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupements. En complément de cette collecte, il existe des points d'apport volontaire (nommés PAV).

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

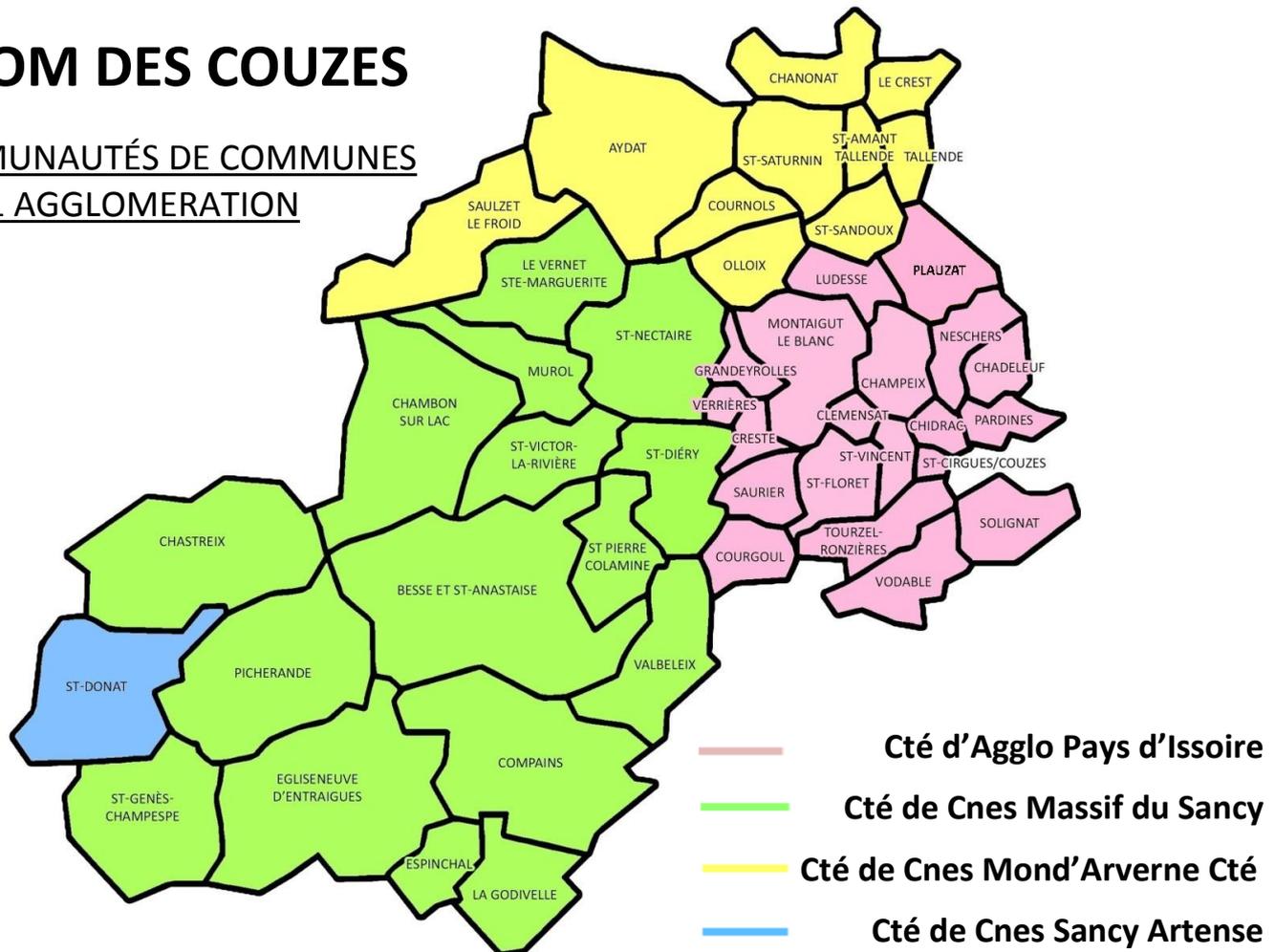
### Population communale municipale - INSEE 01/01/2018

Communes	Hab.	Communes	Hab.
AYDAT	2 329	PICHERANDE	357
BESSE ET ST ANASTAISE	1 502	PLAUZAT	1 610
CHADELEUF	426	SAINT AMANT TALLENDE	1 769
CHAMBON SUR LAC	394	SAINT CIRGUES SUR COUZE	354
CHAMPEIX	1 330	SAINT DIERY	403
CHANONAT	1 662	SAINT DONAT	224
CHASTREIX	229	SAINT FLORET	257
CHIDRAC	496	SAINT GENES CHAMPESPE	224
CLEMENSAT	116	SAINT NECTAIRE	716
COMPAINS	122	SAINT PIERRE COLAMINE	250
COURGOUL	73	SAINT SANDOUX	942
COURNOLS	237	SAINT SATURNIN	1 164
CREST (LE)	1 289	SAINT VICTOR LA RIVIERE	246
CRESTE	52	SAINT VINCENT	408
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	389	SAULZET LE FROID	261
ESPINCHAL	99	SAURIER	258
GODIVELLE (LA)	13	SOLIGNAT	487
GRANDEYROLLES	54	TALLENDE	1 557
LUDESSE	485	TOURZEL RONZIERES	251
MONTAIGUT LE BLANC	848	VALBELEIX	134
MUROL	574	VERNET SAINTE MARGUERITE LE	301
NESCHERS	830	VERRIERES	74
OLLOIX	317	VODABLE	199
PARDINES	268	<b>TOTAL :</b>	<b>26 580</b>

# SICTOM DES COUZES

3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

1 AGGLOMERATION



La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à **113 720 ha**.

## I.2. Modalités d'exploitation du service

Le SICTOM propose les services suivants :

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Collecte traditionnelle	Régie directe	-
Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
Déchèteries (accueil - exploitation)	Régie directe	-
Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	Ets. Echalièr
Déchèteries (transfert des déchets jusqu'aux plateformes de valorisation.)	Prestation de service	Ets. Echalièr

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat.

Le VALTOM ayant la compétence traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, s'occupe du traitement de ces dernières.

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Stockage en ISDND	Compétence VALTOM	-
Quai de transfert	Compétence VALTOM	Transport : Ets. Echaliér
Tri des emballages	Compétence VALTOM	Tri : Ets. Echaliér
Déchèterie (traitement des divers types de déchets)	Compétence VALTOM	Ets. Echaliér CHIMIREC
Broyage et compostage des déchets verts	Compétence VALTOM	ECOVERT-BOILON Co-compostage

## II INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1. Définitions

L'articulation des différentes dénominations des types et familles de déchets collectés et traités par la collectivité est la suivante :

**Déchets ménagers et assimilés (DMA)** : ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- **Ordures ménagères et assimilées** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.
  - **Ordures ménagères « strictes »** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.
    - **Ordures ménagères résiduelles** : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)
    - **Collecte sélective** : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.
  - **Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.**
- **Déchets occasionnels** : déchets collectés en déchèteries.

#### **Les ordures ménagères et assimilées**

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

**Ne sont pas compris dans cette dénomination :**

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

### La collecte sélective en bacs jaunes

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Ils sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement.

### La collecte sélective en point propres

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre.

Sont également collectées les huiles de vidange et les piles (transférées en déchèterie).

### La collecte en déchèterie

Les matériaux concernés par cette collecte sont :

- les encombrants,
- les gravats,
- les cartons,
- la ferraille,
- le bois,
- les déchets végétaux,
- les pneus,
- les déchets dangereux des ménages en petite quantité,
- les déchets de soin des patients en auto-traitement (DASRI),
- les textiles,
- les DEEE, lampes et néons,
- les piles,
- les radiographies,
- les extincteurs et bouteilles de gaz.

Ils sont collectés en bennes séparées qui sont dirigées vers les filières de valorisation et/ou traitement appropriées.

## II.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

Elle se fait en bacs que ce soit pour les Ordures Ménagères ou la Collecte Sélective. Les PAV viennent renforcer le dispositif de collecte de la collecte sélective.

### **II.2.1. La collecte en bacs**

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 4 camions-bennes de 19T depuis septembre 2015, ainsi qu'un véhicule de remplacement. Un camion de 16T a été acheté en 2017 pour les communes difficiles d'accès. Le Service Technique de notre collectivité travaille actuellement sur la réorganisation des tournées ainsi que la fréquence de collecte du tri sélectif dans un but d'optimisation.

La fréquence de collecte pour les ordures ménagères est variable: une fois tous les 15 jours pour les hameaux éloignés à une fréquence quotidienne lorsque la densité de population le justifie. Ces collectes ont lieu du lundi au vendredi (au samedi en saison touristique) entre 5h et 12h, (4h et 11h en été). Des collectes sont également effectuées en après-midi 13h/20h.

La fréquentation touristique été/hiver a un impact sur les tonnages collectés et sur les moyens de collecte mis en œuvre (personnel et matériel).

#### *II.2.1.a. Modalités*

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à cuve grise et à couvercle jaune pour déposer leurs emballages recyclables. Les bacs de regroupement des Ordures Ménagères sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

#### *II.2.1.b. Fréquences de collecte*

##### La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristiques + campings	C1 à C3	Jusqu'à C6

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h, (4h et 11h en été). Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule ou de jours fériés.

##### La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	Pas de collecte sélective	
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques + campings	C1	Jusqu'à C3

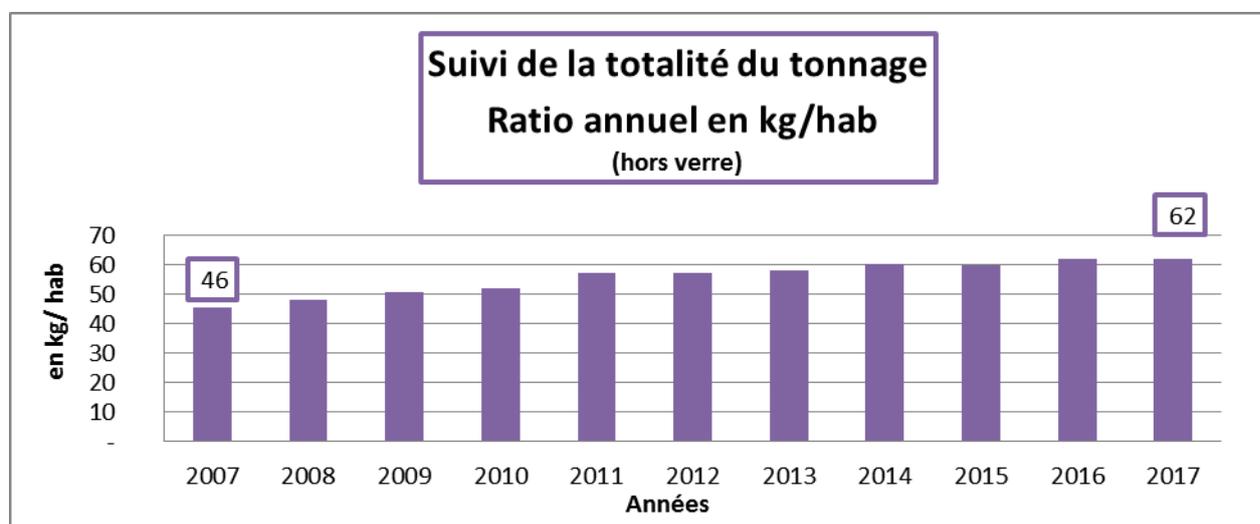
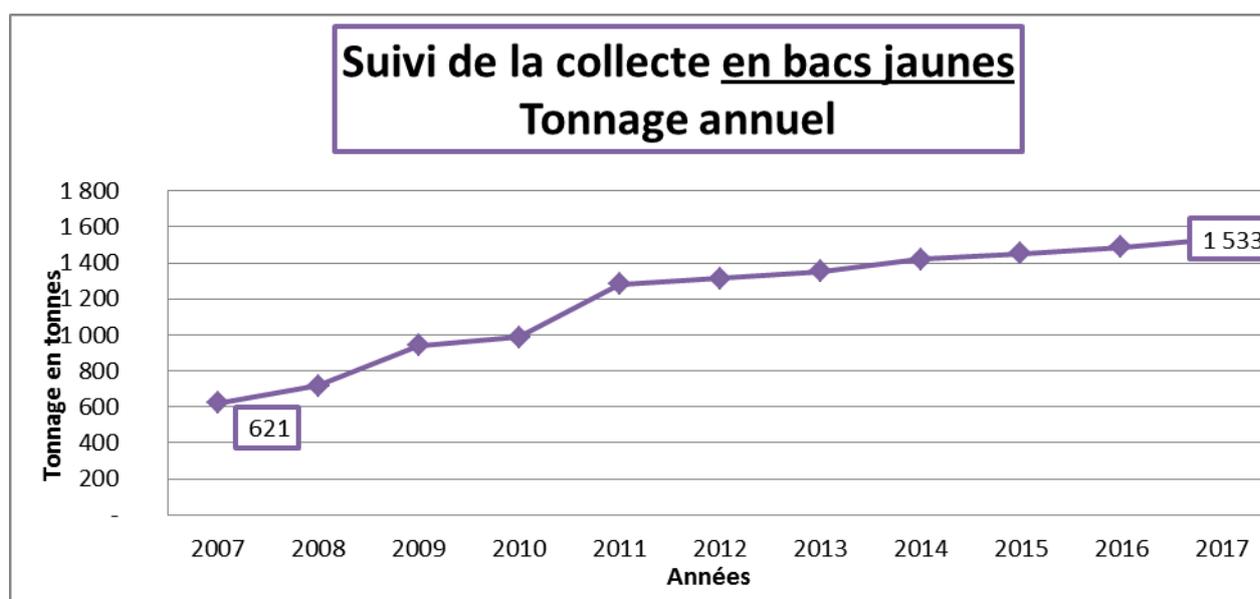
## II.2.1.c. Tonnages collectés

### Collecte sélective des emballages :

En 2017, **1 533 tonnes** ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit **une augmentation des tonnages de 3 % par rapport à 2016.**

Les tonnages collectés via les points d'apport volontaire représentent **148 tonnes**, soit une **diminution de 7 %.**

Malgré ces différentes évolutions, le **ratio à l'habitant reste de 63 kg/an/hab.**

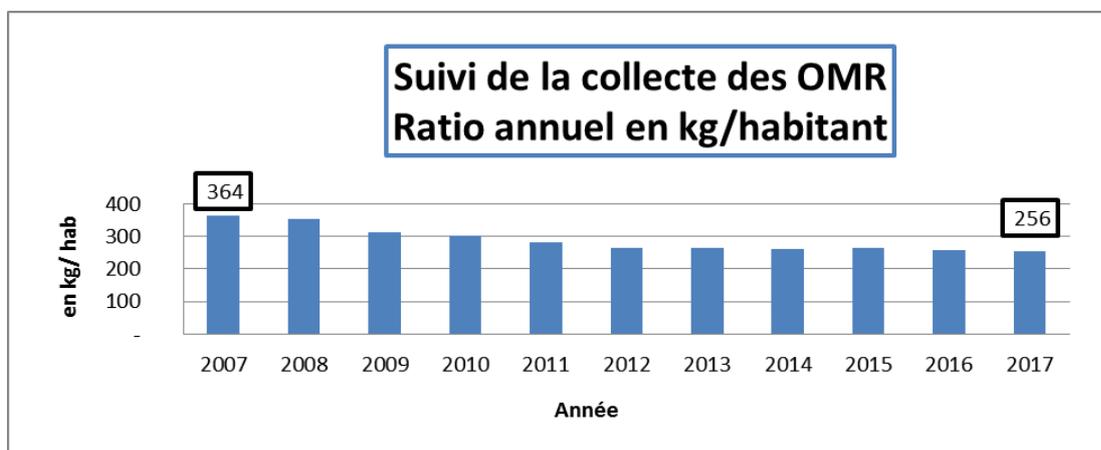
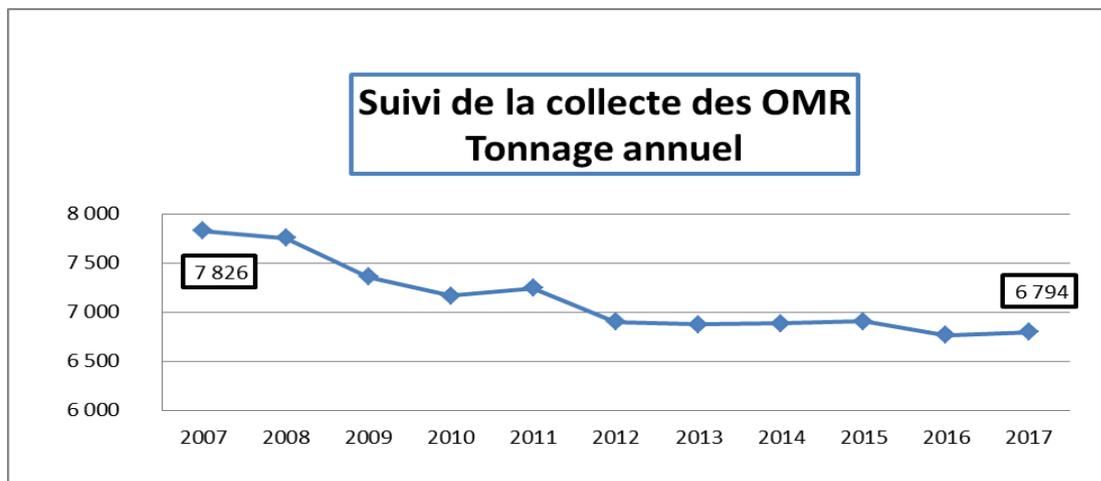


A noter : seulement une commune n'est pas équipée de bacs collecte sélective (Courgoul).

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri Echalier à Clermont-Ferrand.

**Collecte des ordures ménagères et assimilées :**

En 2017, le tonnage total concerné par la collecte traditionnelle est de **6 794 tonnes**, **soit une augmentation de 0,43 %** par rapport aux tonnages 2016. Cela correspond à **un ratio à l'habitant passant de 258 à 256 kg/an/hab. soit une diminution de 0,05 %**.



Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation de VERNEA, géré par le VALTOM.

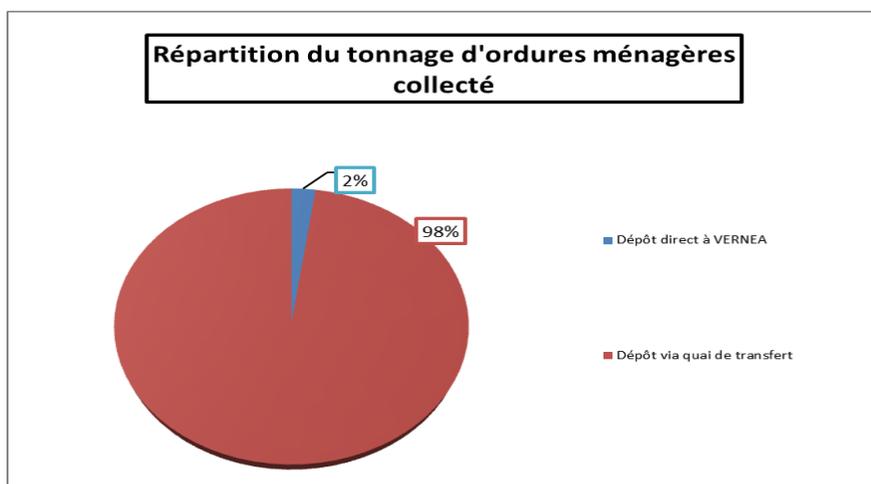
II.2.1.d. Synthèse collecte en bacs

Matériaux collectés <u>en bacs</u>	2016		2017		Evolution en tonne	en kg/an/hab
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.		
<b>Ordures ménagères Tonnage erroné 2016</b>	6 707	255,7	6 794	255,6	0,43%	-0,05%
<b>Ordures ménagères Tonnage correct 2016</b>	6 765	257,9				
<b>Collecte sélective</b>	1 489	56,8	1 533	57,7	2,96%	1,60%
<b>Total</b>	8 254	314,7	8 327	313,3	0,89%	-0,45%
population (municipale)	26 227		26 580		1,35%	

Concernant les ordures ménagères, elles sont collectées par le SICTOM des Couzes et transitent en totalité par le quai de transfert à St Diéry, avant d'être redirigées vers le pôle de valorisation VERNEA. Les apports en direct au pôle de valorisation VERNEA ne sont plus qu'occasionnels. Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage d'ordures ménagères (en tonne) selon leur lieu de dépôt :

## II.2.2. La collecte en apport volontaire

### II.2.2.a. Modalités



La collecte en apport volontaire est effective sur la totalité des communes du SICTOM des Couzes (pour le verre). Pour une commune (soit 71 habitants), c'est l'unique solution de tri des emballages.

Les **62 points propres** permettent de trier les déchets suivants, en colonnes séparées :

	Verre	Plastique	Papiers-cartons	Huile noire	Piles
Nombre de contenants	61	59	61	35	26
Type de contenant	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Borne
Tonnage collecté ménager	1 032	116,800	30,740	7,83	2 835

D'autre part, le verre est collecté par le biais de diverses colonnes dispersées sur le territoire syndical (61 points-propres et 107 colonnes isolées). 168 emplacements au total sont recensés.

Les points propres sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et des critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

**Les conteneurs pour Papiers-Cartons, Corps Creux / emballages divers ainsi que pour le verre** sont collectés par les Etablissements ECHALIER (63). Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies par Echaliier et Eco-Emballages.

**Les huiles de vidange** sont collectées et traitées par la Société CHIMIREC à Mende (48).

**Les poubelles à piles** situées sur les Points-Propres sont collectées par les agents du SICTOM des Couzes et centralisées sur les déchèteries. Elles sont ensuite collectées par la société COREPILE en déchèteries. Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points-propres et aux périodes à forte population touristique.

### II.2.1.b. Quantités collectées

Toutes colonnes confondues, 1 180 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2017 sur les points d'apport volontaire.

Matériaux collectés	2016		2017		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
<b>Verre</b>	1 029	38,8	1 032	<b>38,8</b>	<b>0,1%</b>
<b>Papier-carton</b>	123	4,6	117	<b>4,4</b>	<b>-4,8%</b>
<b>Corps creux</b>	31	1,2	31	<b>1,2</b>	<b>-2,2%</b>
<b>TOTAL</b>	1 183	44,6	1 180	<b>44,4</b>	<b>-0,5%</b>
population (municipale)	<b>26 516</b>		<b>26 580</b>		

En 2017, **18 m<sup>3</sup> d'huile de vidange** ont été collectés.

Huile de vidange	2016		2017		Evolution
	m3	l/an/hab.	m3	l/an/hab.	l/an/hab.
<b>TOTAL</b>	11,2	<b>0,4</b>	18,0	<b>0,7</b>	<b>60,9%</b>
population (municipale)	<b>26 516</b>		<b>26 580</b>		

## II.2.3 La collecte en déchèterie

### II.2.3.a. Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

**Veyre-Monton (SBA)** pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population).

**Saint-Genès-Champagnelle** (Clermont-Communauté) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet-le-Froid.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'utilisateur doit se renseigner auprès de Clermont Communauté pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

### II.2.3.b. Horaires d'ouvertures

	<b>MONTAIGUT LE BLANC</b>	<b>BESSE</b>
	Route de Reignat 63320 MONTAIGUT LE BLANC 04.73.96.72.11	RD 978 – Chilosa 63610 BESSE 04.73.79.53.16
Lun	FERMÉE	9h-12h / 13h-17h
Mar	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu		FERMÉE
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries :

	<b>VEYRE-MONTON</b>	<b>SAINT GENES CHAMPANELLE</b>
	RD 213 Lieu-dit la Nave 63960 VEYRE-MONTON 04.73.64.74.44	RD 96 Route de Nadaillat Theix 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE 04.73.87.31.47
Lun	8h-12h30 / 13h30h-19h (18h en hiver)	FERMÉE
Mar		9h-12h / 14h-18h
Mer		
Jeu		
Ven		
Sam		

### II.2.3.c. Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

⇒ Pour les Particuliers : gratuit.

⇒ Pour les Professionnels :

- Activités commerciales, artisanales, touristiques, industrielles et de service, ainsi que les professions libérales.
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 10 ou 20 € le passage par dépôt (selon le type du véhicule).
- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.

## II.2.4 La collecte des déchets

### II.2.4.a. La collecte des bâches agricoles et filets d'enrubannage

La Chambre d'Agriculture organise des collectes de bâches agricoles et filets d'enrubannage sur le territoire. Le SICTOM des Couzes met à disposition un lieu de dépôt 2 fois par an sur le site de Saint-Diéry, pour faciliter ces collectes.

En 2017, elles se sont déroulées les mardis 09 et 16 mai.

Nb d'agriculteurs	Ficelles	Filets	Tonnage collecté	Total/Territoire
46	1,58	6,22	1T36 + 12T48	13T84

### II.2.4.b. La collecte des D.A.S.R.I.

#### **Présentation :**

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boîtes dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

#### **Quantités collectées :**

Les boîtes fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 60 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Type d'emballages	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
Septo-Pack	27	20	23	28	25	22	82	18,04%

### II.2.4.c. Les différents apports en bennes gravitaires

La société ECHALIER S.A. a été missionnée par le SICTOM des Couzes, afin de réaliser les rotations de bennes des deux déchèteries du territoire.

Le tableau ci-dessous récapitule les exécutoires pour chaque type de déchets.

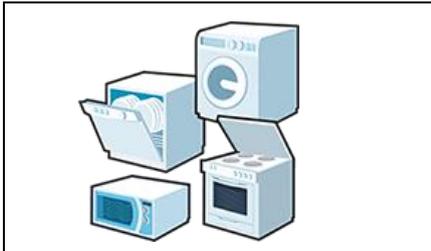
Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	St-Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT-BOILON Agriculteurs	Lempty (63) Local
Cartons	Recyclage	ECHALIER	Clermont-Fd (63)
Gravats	Valorisation	ECOVERT-BOILON – 9 mois	Lempty (63)
Encombrants	Valorisation	VERNEA – 9 mois	Clermont-Fd (63)
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	St-Ours (63)

## II.2.4.d. La collecte des DEEE

Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, afin de favoriser la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

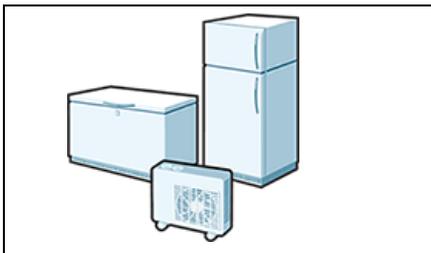
Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :

### Le gros électroménager hors froid



Ce flux regroupe **tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid**. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eau ou encore les lave-vaisselle. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contrepoids des lave-linge par exemple).

### Le gros électroménager froid



Ce flux regroupe **tous les gros appareils qui produisent du froid**. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.

### Les écrans



On retrouve dans ce flux **tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces** (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.

### Les petits appareils



Cette vaste famille regroupe **tous les autres appareils de petite taille**, de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou [les téléphones portables](#). Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.

#### II.2.4.e. La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Lors de l'Assemblée Générale du 10 Décembre 2014, le Comité Syndical a décidé d'autoriser le Président à signer la convention triparti entre le VALTOM, CHIMIREC et le SICTOM des Couzes afin d'obtenir des tarifs préférentiels sur la collecte de ce type de déchet. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est donc la société CHIMIREC qui réalise la collecte des DDS pour le compte du SICTOM des Couzes.

Depuis le 1<sup>er</sup> Février 2015, l'éco-organisme ECO-DDS a été déployé sur les déchèteries du SICTOM des Couzes. C'est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques\* des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés, soit 48 actionnaires composés de 31 fabricants et 17 distributeurs. Leur principale mission est d'organiser la collecte de ces déchets.

#### II.2.4.f. La collecte du textile

Sur le territoire du SICTOM des Couzes, 30 bornes sont installées avec trois entités qui se partagent la collecte du textile :

Le Relais, Emmaüs et les Paralysés de France. Chacune de nos déchèteries est équipée d'une borne « Le Relais ». **En 2017, déchèteries comprises, 124 tonnes ont été collectées** sur notre territoire, soit une évolution de 15% par rapport à 2016.

#### II.2.4.g. La collecte des lampes

Le SICTOM des Couzes a confirmé son engagement auprès de Recylum lors de l'Assemblée Générale du 10 Décembre 2014.

Recylum est l'éco-organisme qui s'occupe de l'organisation de la collecte des lampes. Ce dernier accepte :

		<b>Les matériels d'éclairage</b> (DEEE professionnels de la catégorie 5)
		<b>Les dispositifs médicaux</b> (DEEE professionnels de la catégorie 8)
		<b>Les instruments de surveillance et de contrôle</b> (DEEE professionnels de la catégorie 9)
		<b>Les lampes</b> (DEEE ménagers de la catégorie 5)

#### II.2.4.h. La collecte des pneus

Une benne pneus est mise à disposition dans chacune des deux déchèteries par la filière de valorisation ALIAPUR.

Les pneus acceptés sont des pneus Véhicules Légers, les pneus agricoles et Poids Lourds sont interdits.

Les pneus VL doivent être en bon état, secs, et sans jantes.

ALIAPUR centralise les demandes d'enlèvements puis fait appel à ECHALIER afin de collecter et transporter les bennes sur l'usine de revalorisation PROCAR, à Joze.

### II.2.4.i. Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, le tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

Matériaux collectés		2016		2017		Evolution
		tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		26 386		26 516		
Déchets valorisés	Gros cartons	144,56	5,45	146,55	5,51	1,1%
	Ferrailles	265,06	10,0	298,40	11,2	12,3%
	Bois	663,86	25,0	748,12	28,1	12,4%
	Gravats valorisés plateforme Boilon	1178,39	44,4	1265,60	47,6	7,2%
	Déchets verts	712,40	26,87	871,71	32,80	22,1%
	D.E.E.E. dont :	-	-	-	-	-
	- Gros électroménager hors froid	51,14	1,9	55,16	2,1	7,6%
	- Gros électroménager froid	33,78	1,4	35,94	1,0	-25,2%
	- Ecran	36,48	1,4	27,34	1,0	-25,2%
	- Petit appareil de mélange	30,72	1,2	35,16	1,3	14,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>152,12</b>	<b>5,7</b>	<b>153,60</b>	<b>5,8</b>	<b>0,7%</b>
	Pneus	59,36	2,2	48,01	1,8	-19,3%
	Batterie	-	-	-	-	-
	Huile alimentaire	3,01	0,1	4,01	0,2	32,7%
	Piles	1,73	0,1	2,83	0,1	64,1%
	Tissus	10,91	0,4	11,64	0,4	6,7%
	Lampes et tubes fluorescents	0,39	0,0	0,67	0,0	71,8%
DIB valorisés	-	-	-	-	-	
Encombrants VERNEA	961,90	36,5	1 063,32	39,5	9%	
<b>Sous total</b>	<b>4 154</b>	<b>157</b>	<b>4 614</b>	<b>174</b>	<b>10,5%</b>	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	-	-	-	-	-
	Encombrants Puy-Long	116,36	4,4	180,78	6,8	55%
	Encombrants détournés à St Sauves	8,12	0,3	-	-	0%
	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	20,36	0,8	24,15	0,9	18,3%
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,14	0,0	0,21	0,0	49,6%
	Amiantes cimentée	-	-	-	-	-
	DIB non valorisés	-	-	-	-	-
	<b>Sous total</b>	<b>145</b>	<b>5,5</b>	<b>205</b>	<b>7,7</b>	<b>41,2%</b>
Total des apports		4299	162,1	4 820	181,3	12,1%

En 2017, le tonnage total collecté en déchèteries est de **4 820 tonnes**. **Le ratio à l'habitant passant de 162 à 181 kg/an/hab. soit une augmentation de 12 %.**

### II.2.4.j. Fréquentation

Déchèterie	2016			2017			Evolution
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
Besse	3 571	257	<b>3 828</b>	6 021	111	<b>6 132</b>	60,2%
Montaigut	13 416	97	<b>13 513</b>	15 535	89	<b>15 624</b>	15,6%
<b>TOTAL</b>	<b>16 987</b>	<b>354</b>	<b>17 341</b>	<b>21 556</b>	<b>200</b>	<b>21 756</b>	25,5%

La fréquentation est en augmentation de 25% en 2017.

### II.2.4.k. Quantités de DMA collectés de 2010 à 2017 sur une base 100

ANNEE	OM	TRI SELECTIF	VERRE	DECHETERIE	TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
2010	7 166	1 234	810	3 443	12 653	524,95	100,00
2011	7 245	1 484	900	4 193	13 822	534,12	101,70
2012	6 900	1 497	905	3 851	13 153	505,16	96,20
2013	6 872	1 523	918	3 938	13 251	507,78	96,73
2014	6 887	1 586	966	4 427	13 864	528,61	100,70
2015	6 904	1 605	972	4 196	13 677	518,34	98,74
2016	6 765	1 643	1 029	4 299	13 736	518,02	98,68
2017	6 794	1 682	1 032	4 820	14 328	539,00	102,68

## II.3. Le transfert et le transport

Depuis 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. En 2016, Les ordures ménagères collectées par le SICTOM des Couzes transitent par le quai de transfert à St-Diéry avant d'être redirigées au pôle de valorisation VERNEA.

Le schéma ci-dessous décrit le parcours des ordures ménagères du SICTOM des Couzes :

### 2015 :



## Depuis 2016 :

**Collecte :**  
SICTOM Des Couzes

## Le parcours des Ordures Ménagères



Quai de transfert site de Saint-Diéry



Transport jusqu'au pôle de valorisation

Crédit photos : VERNEA et SICTOM des Couzes

## II.4. Le traitement

### **II.4.1. Le pôle valorisation de déchets ménagers VERNEA**

Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
  - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
  - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir ainsi que les nuisances des ISDND (lixiviats et biogaz).

### **II.4.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux**

L'ISDND de St-Diéry est constituée de trois casiers.

Comme indiqué lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Avril 2015, le casier n°3 en cours d'exploitation a été mis en sécurité fin mars, suite à la détérioration de la membrane.

La DREAL a été sollicitée par le VALTOM afin de déterminer l'avenir de ce site.

Courant 2015, une pompe de captage de lixiviats a été installée sur le casier n°2 afin d'évacuer le maximum de lixiviats stagnant au fond du casier. L'opération terminée, le casier a été fermé.

Aucun apport n'a été effectué depuis ce jour.

#### II.4.2.a. Quantités traitées (en tonne) – Hors périmètre SICTOM

	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	0	0	0	0	0
Encombrants	43	10	0	0	0
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>	43	10	0	0	0

#### II.4.2.b. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM

Tonnages stockés		2016		2017		Evolution	
		tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.	
population (municipale)		26 516		26 580			
Ménages et collectivités	Ordures ménagères	-	-	-	-	-	
	Déchets bennes encombrants et déchèteries	-	0,0	0,0	-	0,0	-100,0%
		-	-	-	-	-	-
	Boues station d'épuration	-	0,0	-	0,0	-100,0%	
	Gravats non utilisables	-	-	-	-	-	
	Résidus d'unités de tri	-	-	-	-	-	
professionnels	Déchets industriels banals *	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0%	
	Résidus d'unités de tri	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>		<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-100,0%</b>	

### II.4.3. La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

#### II.4.3.a. Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont **946 tonnes** qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une diminution de 6 % par rapport à 2015 et – 25 % par rapport à 2014.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2016	2017	Evolution
Déchèteries	VALTOM	broyage et transport : <b>ECOVERT-BOILON</b> compostage : agriculteurs, <b>PRAXY et BOILON</b>	712,400	<b>871,710</b>	22,4%
Services municipaux			45,120	<b>43,200</b>	-4,3%
Particuliers			63,740	<b>49,478</b>	-22,4%
Campings			60,840	<b>83,900</b>	37,9%
Professionnels			64,090	<b>21,120</b>	-67,0%
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>			946,190	<b>1 069,408</b>	<b>13,0 %</b>

#### II.4.3.b. Les plateformes de compostage

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines,
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

### II.4.4. La valorisation matière – En centre de tri

#### II.4.4.a Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société Echalièr à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par Eco-Emballages.

Les tonnages indiqués dans ce tableau représentent les tonnes entrantes sur le centre de tri ECHALIER.

Tonnages collectés	2016		2017		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)	<b>26 516</b>		<b>26 580</b>		
Journaux Magazines	614,71	23,2	497,18	18,7	-19%
Carton	258,65	9,7	398,47	15,0	54%
Briques alimentaires	9,41	0,4	18,32	0,7	94%
Bouteilles plastique PET*	71,20	2,7	80,38	3,0	13%
Bouteilles plastique PEHD	24,21	0,9	34,09	1,3	40%
Emballage acier*	44,72	1,7	47,15	1,8	5%
Emballage alu	2,39	0,1	1,81	0,1	-24%
Autres Papiers	203,52	7,7	124,44	4,7	-39%
Refus	414,98	15,6	479,81	18,1	15%
freinte 1% centre de tri		-		-	-
<b>Total</b>	<b>1 643,78</b>	<b>62,0</b>	<b>1 681,64</b>	<b>63,3</b>	22%

La part de **refus de tri** des déchets recyclables collectés est en augmentation, passant de 25 % en 2016 à 28,5 % en 2017. ***Des efforts sur le tri sont encore à réaliser.*** En effet, le refus de tri est très coûteux pour la collectivité car un déchet non recyclable va effectuer tout un circuit qui ne lui est pas destiné avant d'être définitivement traité. Lorsque les déchets arrivent au centre de tri, ils sont triés par les agents. Quand il y a des erreurs, ces déchets sont refusés, puis pesés, et expédiés vers le Syndicat de Traitement des déchets (VALTOM), afin d'être définitivement traités. (Coût supplémentaire engendré : 109€/tonne).

Néanmoins, les recettes concernant la collecte sélective sont déterminées par rapport aux tonnes sortantes du centre de tri, au 31 Décembre 2017. Ces tonnages (ci-dessous) donnent droit à des recettes.

Tonnages collectés	2016		2017		Evolution kg/an/hab.
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	
population (municipale)	<b>26 516</b>		<b>26 580</b>		
Briques alimentaires	6,00	0,23	4,00	0,15	-33%
Bouteilles plastique PET	67,88	2,56	56,81	2,14	-17%
Bouteilles plastique PEHD	18,50	0,70	14,00	0,53	-25%
Emballage acier	48,00	1,81	42,88	1,61	-11%
Emballage alu	1,00	0,04	1,50	0,06	50%
EMR PCNC (Journaux- magazines + cartons bruns)	378,95	14,29	621,62	23,39	64%
<b>Total</b>	<b>520,33</b>	<b>19,6</b>	<b>740,81</b>	<b>27,9</b>	42%

#### II.4.4.b. Contrat Eco-Emballages

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SICTOM des Couzes est sous contrat avec Eco-Emballages, sous la forme du **Contrat pour l'Action et la Performance type (barème E)**, pour tous les matériaux y compris le verre.

**Il a été choisi l'option fédération pour la reprise de la plupart des matériaux.  
Pour les autres, la reprise filière Eco-Emballages a été conservée.**

Matériau trié	Filière de reprise	Repreneur
Cartons EMR	Option Fédération	Ets Echaliér
Bouteilles en plastique	Option Fédération	Ets Echaliér
Emballages en acier	Option Fédération	Ets Echaliér
ELA / Tétra	Option Filière	Revipac
Emballages en aluminium	Option Filière	Regeal Affimet
Verre	Option Filière	OI Manufacturing

Pour les autres matériaux issus de la collecte sélective, c'est la Société Echaliér qui rachète les matériaux :

Journaux – magazines	<i>Inclus au marché de tri du VALTOM</i>	Ets Echaliér
Gros de Magasin	<i>Inclus au marché de tri du VALTOM</i>	Ets Echaliér

#### II.4.4.c. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Echaliér	St Ours les Roches (63)
Briques alimentaires	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Echaliér	Clermont-Fd (63)
Emballages en acier	Echaliér	Clermont-Fd (63)
Emballages en aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	Echaliér	Clermont-Fd (63)
Verre	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy (42)

## Répartition des installations de traitement

- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) 
- Plate-forme de compostage 
- Plate-forme de broyage 
- Centre de transfert VALTOM 
- Centre de transfert en cours d'étude 
- Centre de tri 
- Installation privée 
- Pôle multifilières Vernéa 



**CCEABN\*** : Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

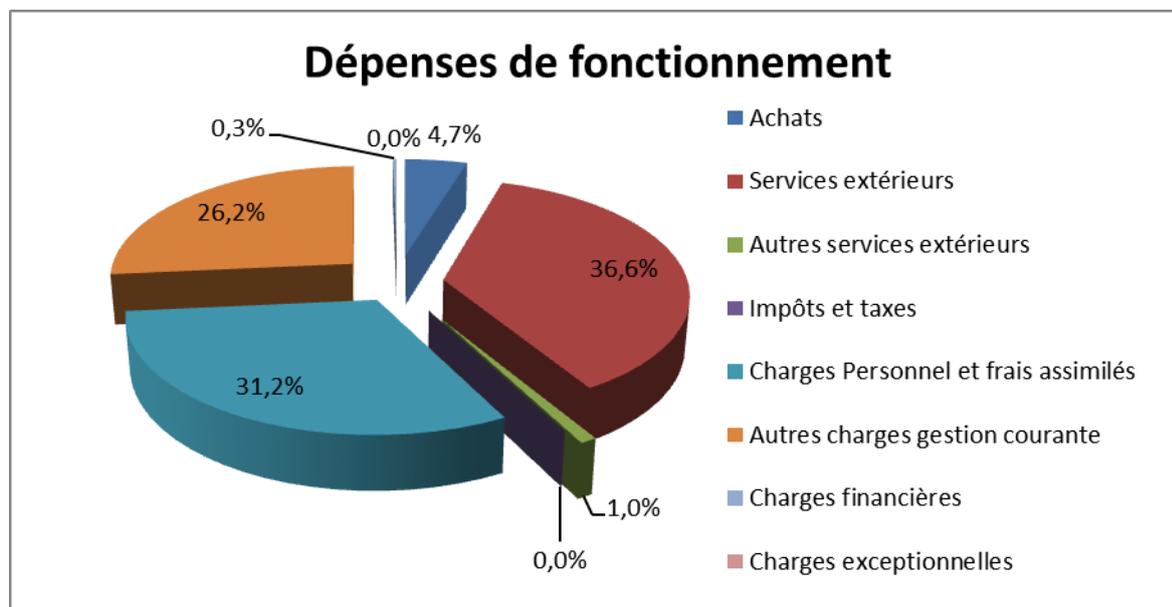
**CCPC\*** : Communauté de Communes du Pays de Courpière

**SBA\*** : Syndicat du Bois de l'Aumône

## III INDICATEURS FINANCIERS

### III.1. Dépenses de fonctionnement du service

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 : **4 047 566,41 € TTC** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

*Collecte des Points Propres - Ets ECHALIER : 85 036,32 € TTC*

*Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets ECHALIER : 138 880,50 € TTC*

*Collecte des déchets dangereux (DMS): CHIMIREC: 8 149,22 € TTC*

*Utilisation des déchèteries hors SICTOM : 197 942,33 € TTC*

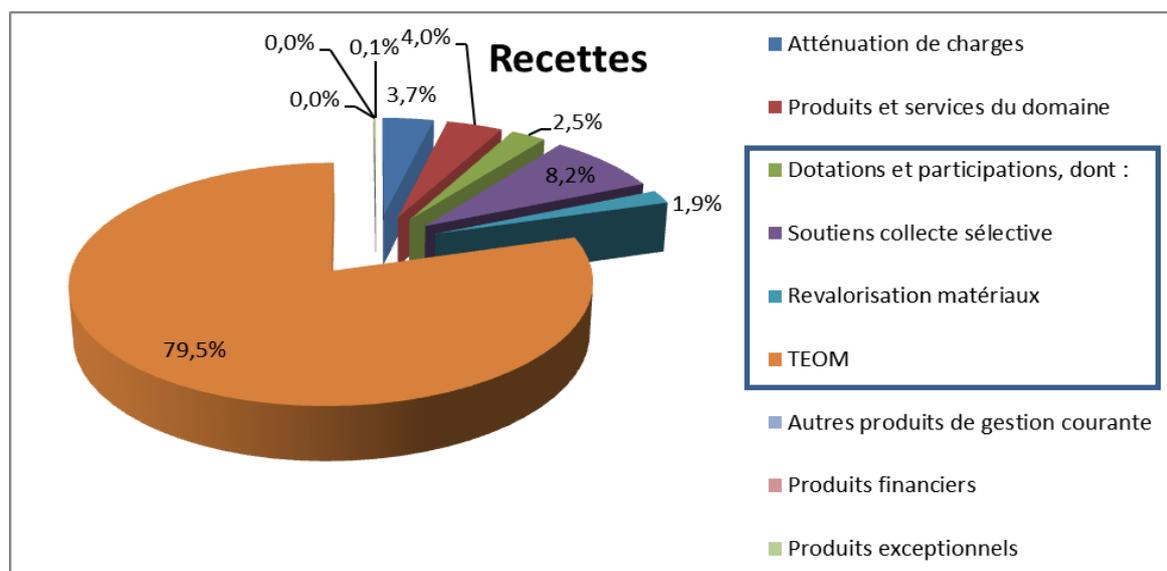
Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : **1 026 245,88 € TTC**

## III.2. Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2017 : **4 386 732,66 € TTC** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Les principales recettes sont les suivantes :

### III.2.1. Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :

**Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 153 256,79 € TTC**

Vente liée aux journaux-magazines (JM), gros cartons (GM), et ferrailles : **71 130,89 € TTC**

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : **75 410,45 € TTC**

Vente des DEEE : **6 715,45 € TTC**

**Aides versées par les Eco-organismes : 361 610,05 € TTC**

Eco-Emballages (soutien à la tonne triée + com. ...) : **300 274,13 € TTC**

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : **3 680,00 € TTC**

Eco-Folio (papier-publicités) : **29 645,50 € TTC**

ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : **2 415,58 € TTC**

ECO MOBILIER (collecte) : **21 956,24 € TTC**

Soutien ECO TLC (vêtements) : **2 638,60 €**

Soutien communication RECYLUM (ampoules) : **1 000 €**

### III.2.2. Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuels ou de regroupement).

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

**TEOM globale collectée : 3 507 955,25 €**

### III.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

↪ Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 10 à 20 € TTC par passage pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.

**Redevance Collectée : 1 000,00 € TTC**

↪ Redevance spéciale pour les Campings.

**Redevance Collectée : 66 034,00 € TTC**

### III.3. Analyse des Coûts

Le SICTOM des Couzes va engager une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permettra de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

L'analyse est en cours.

## IV LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

### IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Collecte des ordures ménagères	280,0	265,0	263,3	262,6	263,2	257,8	<b>255,6</b>
Collectes sélective en bacs jaunes	49,6	50,5	51,8	54,2	55,4	56,1	<b>57,7</b>
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	34,8	34,8	35,2	36,8	37,2	38,8	<b>38,8</b>
Collecte sélective en apport volontaire (papier)	6,3	5,6	5,2	5,0	4,6	4,6	<b>4,4</b>
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	<b>1,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>372,1</b>	<b>357,2</b>	<b>356,8</b>	<b>359,8</b>	<b>361,7</b>	<b>353,6</b>	<b>357,7</b>
Taux de valorisation	24,75%	25,81%	26,21%	27,03%	27,23%	28,23%	<b>28,54%</b>

Volumes en litre/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,8	0,5	0,6	0,6	0,5	0,4	<b>0,7</b>

## IV.2. Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Collecte en déchèterie (valorisé)	134,4	114,6	116,6	130,5	149,6	156,6	<b>174</b>
Collecte en déchèterie (non valorisé)	33,1	33,3	34,3	38,3	9,4	5,5	<b>7,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>167,5</b>	<b>147,9</b>	<b>150,9</b>	<b>168,8</b>	<b>159,0</b>	162,0	<b>181,7</b>
Taux de valorisation	<b>80,24%</b>	<b>77,48%</b>	<b>77,27%</b>	<b>77,31%</b>	<b>94,07%</b>	<b>96,63%</b>	<b>95,76%</b>

## IV.3. Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets valorisés	226,5	206,8	210,2	227,7	250,5	257,3	<b>276,1</b>
Déchets non valorisés	313,1	298,3	297,6	300,9	269,7	258,3	<b>263,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>539,6</b>	<b>505,1</b>	<b>507,8</b>	<b>528,6</b>	<b>518,3</b>	<b>515,16</b>	<b>539,40</b>
Taux de valorisation	<b>41,98%</b>	<b>40,94%</b>	<b>41,39%</b>	<b>43,08%</b>	<b>47,97%</b>	<b>49,91%</b>	<b>51,19%</b>

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

Pour information :

- le taux de valorisation matière est de 39%.
- le taux de valorisation énergétique est de 32%.

# V SYNTHÈSE DES TONNAGES

Année	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		évolution 2016-2017	Destination des déchets
	tonnages	ratios	tonnages	ratios	tonnages	ratios	tonnages	ratios	tonnages	ratios	tonnages	ratios	tonnages	ratios		
<b>Année</b>																
<b>Population Municipale (e-SC)</b>	21 517															
<b>Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles</b>	7 826	364	7 245	280	6 900	265	6 887	264	6 904	265	6 765	255	6 794	256	0,43%	Valorisation énergétique
SICTOM DES COUZES	7 826	364	7 245	280,0	6 900	265,0	6 887	263,3	6 904	261,7	6 707	253	6 794	256	1,30%	Despo. VERNEAU, Despo. #DIV/0!
<b>Collecte Sélective des emballages</b>	1 772	82	2 384	92	2 402	92	2 551	94	2 577	99	2 673	101	2 713	102	1,50%	Valorisation
<b>Porte à Porte</b>	621	29	1 283	49,6	1 314	50,5	1 353	51,8	1 421	54,4	1 489	56	1 533	58	2,96%	Papier Carton + Els
<b>Apport volontaire</b>	300	14	164	6,3	147	5,6	131	5,0	119	4,6	123	5	117	4	2,96%	Plastique + Els
<b>Autres</b>	61	3	37	1,4	36	1,4	34	1,3	33	1,3	32	1	31	1	-4,88%	ALU + ECHALIER
<b>Verre</b>	790	37	900	34,8	905	34,8	918	35,2	972	37,0	1 029	39	1 032	39	-3,13%	Alu + AFFIMET (60)
<b>Autres</b>	146	7	276	10,7	263	10,1	300	11,5	373	14,3	415	16	480	18	0,29%	Verre + OI Manufacture
<b>TOTAL Ordures ménagères (OMR + CS)</b>	9 998	446	9 629	372	9 302	367	9 438	362	9 481	363	9 618	366	9 507	368	15,66%	Valorisation énergétique et/ou enfouissement Phys.
<b>Déchèteries</b>	3 109	144	4 193	162	3 843	148	4 425	170	4 192	161	4 297	162	4 374	182	1,8%	Valorisation / traitement
Cartons	105	5	168	6,5	150	5,8	134	5,1	152	5,8	145	5,5	147	5,5	1,4%	Valorisation
Ferailles	177	8	241	9,3	188	7,2	184	7,0	232	8,9	205	7,9	208	7,9	12,6%	Valorisation
Bois	291	14	523	20,2	529	20,3	561	21,5	604	23,1	664	25,0	748	28,2	12,7%	Valorisation
Gravats	1 232	57	1 441	55,7	1 215	46,7	1 320	50,6	1 206	46,2	1 178	44,4	1 266	47,7	7,4%	Valorisation / Convenue
Emballants	716	33	834	32,2	843	32,4	872	33,4	978	37,5	1 009	38,7	1 244	46,9	14,6%	Enfouissement
Placs	23	1	30	1,2	30	1,2	24	0,9	47	1,8	53	2,0	48	1,8	-18,6%	Recyclage et valorisation
Textile	13	0	13	0,5	12	0,5	12	0,5	11	0,4	11	0,4	12	0,4	5,8%	Réalisation et recyclage
Plqs	27	1	27	1,1	24	0,9	31	1,2	35	1,3	40	1,5	38	1,4	41,5%	Recyclage
Déchets verts	557	26	770	29,7	724	27,8	708	27,1	786	30,1	712	26,8	872	32,9	22,4%	Compostage
Déchets ménagers spéciaux - dont huiles végétales depuis 2011	8	0	28	1,1	24	0,9	26	1,0	22	0,8	23	0,9	28	1,1	22,5%	Valorisation ou traitement spécialisés
D3E (Déchets Equipements Electriques et Electroniques)	3	0	142	5,5	126	4,8	129	4,9	142	5,5	152	5,7	154	5,8	1,3%	Valorisation ou traitement spécialisés
<b>Bennes à encombrants particuliers</b>	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	Enfouissement	
<b>Bennes à encombrants particuliers</b>	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	Enfouissement	
<b>TOTAL Déchets occasionnels (déchèteries + benne s)</b>	3 112	145	4 193	162	3 843	148	4 425	170	4 192	161	4 297	162	4 374	182	1,8%	12,2%
<b>TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMR + CS + Déchèterie + Autres)</b>	12 710	591	13 822	534	13 145	505	13 863	531	13 673	524	13 735	518	13 881	540	1,7%	4,3%
<b>Autres déchets</b>	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	Valorisation
Huiles végétales (m3) (en DMS depuis 2011)	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	vor DMS
DASRI (Septoplastics 60 litres)	293	17	150	150	150	150	194	194	157	157	821	821	964	17,4%	Valorisation	
Deux vers déposés sur la plate-forme de broyage (hors pro et entrappés)	17 m3	-	19,8 m3	19,8 m3	15,6 m3	15,6 m3	14,5 m3	14,1 m3	14,1 m3	14,1 m3	11,2 m3	11,2 m3	18	-	-	Valorisation
Huile moteur usagée	3 382	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Enfouissement
<b>Autres OM enfouies</b>	3 382	-	100	100	57	57	1	1	-	-	-	-	-	-	-100,0%	Enfouissement
SICTOM ISSOIRE BROUDE dépôts directs (pro et communs, hors gravats) = <b>DIB</b>	-	-	10	10	5	5	16	16	2	2	-	-	-	-	-100,0%	Enfouissement
Boues de station d'épuration	23,6%	-	29,6%	30,4%	30,4%	29,7%	30,7%	31,1%	31,1%	31,1%	34,9%	34,9%	36,6%	1,9%	1,9%	Valorisation
<b>Total VALORISATION DMA (hors gravats)</b>	33,1%	-	39,9%	39,5%	39,6%	39,6%	41,1%	41,1%	39,6%	39,6%	43,0%	43,0%	45,3%	2,4%	2,4%	Valorisation
<b>Détail collecte sélective</b>	1 772,0	82	2 384,0	92	2 402,0	92	2 551,0	94	2 577,0	99	2 673,0	101	2 713,0	102	1,5%	Valorisation
ACIER	33,0	1	27,8	27,8	27,8	27,8	33,7	33,7	37,8	37,8	44,7	44,7	47,1	18,3%	Valorisation	
ALU	3,9	0	1,9	1,9	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,4	2,4	1,8	20,2%	Valorisation	
AUTRES PAP (GM)	178,7	8	182,9	182,9	182,9	182,9	200,6	200,6	217,7	217,7	205,9	194,4	194,4	6,8%	Valorisation	
GANTONS EMR	12,7	0	6,9	6,9	6,9	6,9	6,1	6,1	5,6	5,6	5,4	5,4	5,4	10,0%	Valorisation	
ELA (entra)	527,0	25	670,9	670,9	670,9	670,9	680,4	680,4	697,5	697,5	614,7	487,2	487,2	46,5%	Valorisation	
Jute	33,9	1	27,0	27,0	27,0	27,0	20,5	20,5	20,1	20,1	24,2	24,2	24,2	20,3%	Valorisation	
PET/HD	42,1	2	38,0	38,0	38,0	38,0	42,2	42,2	47,1	47,1	54,0	54,0	56,2	14,6%	Valorisation	
PET/CLAIR	14,2	0	20,1	20,1	20,1	20,1	19,6	19,6	15,6	15,6	17,2	24,2	24,2	10,2%	Valorisation	
PET/FONDGE	146,0	7	276,5	276,5	276,5	276,5	372,6	372,6	415,0	415,0	415,0	478,8	478,8	10,3%	Enfouissement	
REFUS	-	-	12,8	12,8	12,8	12,8	9,8	9,8	9,2	9,2	1,029	1,029	1,029	0,0%	Enfouissement	
Verre	790	37	900	34,8	905	34,8	918	35,2	972	37,0	1 029	39	1 032	39	0,7%	Valorisation
<b>Autres déchets (non ménagers)</b>	-	-	19,6	19,6	19,6	19,6	-	-	-	-	-	-	13 184,0	13 184,0	0,0%	Valorisation
boches agricoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	Enfouissement

# VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

## VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

### VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus),
- La sensibilisation en porte à porte sur les consignes du tri.
- Le suivi de la qualité du tri sélectif en bacs jaunes

### VI.1.2. Le Programme de Prévention des déchets ménagers

La loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 stipule notamment la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010. De plus, elle prévoit un objectif de diminution des quantités de déchets enfouis ou incinérés de 15% depuis 2012.

**En 2012, les EPCI en charge de la gestion des déchets devaient obligatoirement se doter d'un Programme Local de Prévention.**

Le SICTOM des Couzes a tenu compte de cette loi dans son Programme Local de Prévention.

Ce programme s'est déroulé de 2013 à 2015 pour le SICTOM des Couzes.

Nous avons pu constater que la production d'ordures ménagères et assimilées n'a pas baissé mais a augmenté de 0,47% lors de ces 3 ans. Cela peut être dû à l'augmentation de la population passant de 26 227 à 26 350 habitants, soit 0,5 % d'évolution.

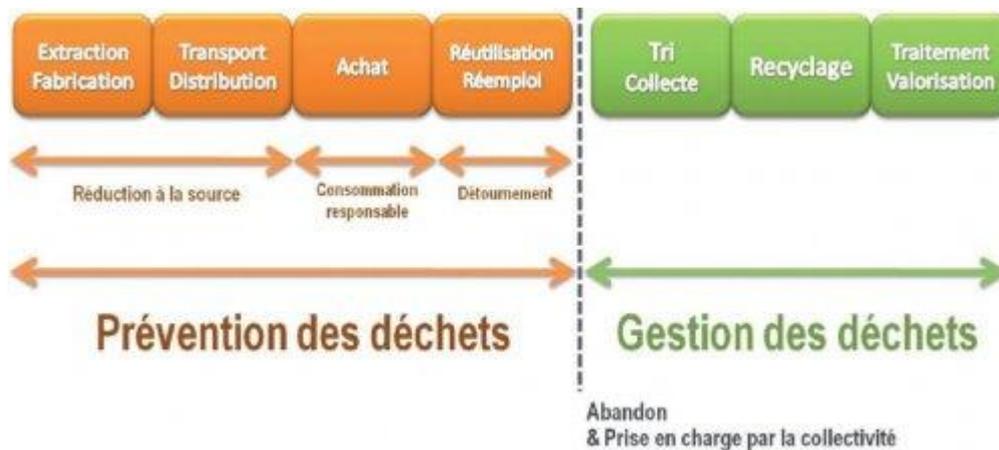
En 2017, aucune dépense de prévention et de communication n'a donc pu être subventionnée.

Un nouveau diagnostic a été réalisé en 2017 puisque l'ADEME propose aux collectivités un nouveau plan d'actions sur 3 ans, permettant de diminuer les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 10 % pour la période 2010-2020. Une étude de préfiguration a été menée par un bureau d'études missionné par le VALTOM permettant de définir un programme d'actions et des objectifs à suivre pour la période 2018-2020.

Un nouveau PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) devra être mené en parallèle pour la période 2016-2021.

#### *VI.1.2.a. La Prévention des déchets*

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur a l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.



**Il est primordial de distinguer la prévention du tri** car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

## VII SYNTHÈSE ET PROJETS

### VII.1 Bilan des actions en 2017

#### AXE 1 - Sensibilisation du public

Cibles	Actions	Tâches
Public touristique	Sensibiliser un public touristique à la prévention des déchets	Dans le cadre du label « Pavillon Bleu », organisé pour la 5 <sup>ème</sup> année consécutive sur la plage d'Aydat, l'Office de tourisme des Cheires et le SICTOM des Couzes ont organisé en partenariat avec D3 (Démarche vers un Développement Durable), des animations sur la prévention des déchets à destination du tout public. Cette année les thèmes étaient « les objets en recyclage sous forme d'exposition » et fabrication d'un radeau avec des déchets.

Cibles	Actions	Tâches
Tout public	Communication sur les produits phytosanitaires et alternatives via jardinage au naturel	Une animation a été menée à la jardinerie « Jardi'Fleurs » de Champeix en Avril 2017, afin de communiquer sur l'interdiction des produits phytosanitaires ainsi que les alternatives via le jardinage au naturel. Cela a permis de faire de la sensibilisation sur le terrain. Les habitants pouvaient également déposer, dans les déchetteries de Besse et de Montaignut-le-Blanc, leurs bidons contenant pesticides et autres produits chimiques.
		

Cibles	Actions	Tâches
Tout public	Communication sur les gestes de tri	Le 25 Octobre 2017, le club ALS Besse nous a contactés pour sensibiliser les jeunes de 8 à 16 ans du club de football aux bons gestes du tri sélectif, lors de leur événement sur la Prévention en général (atelier pompier, gendarmerie, environnement ...)
		

Cibles	Actions	Tâches
Tout public	Communication des bons gestes pour réaliser un bon compost	<p>Lors de la remise des composteurs, un stand composé de documentation, exemple de compost, et livrets illustrés était animé par notre ambassadeur du tri. Une petite centaine de personnes ont été sensibilisées.</p> 
Usagers du territoire	Sensibiliser un public sur le tri	Campagne de distribution de mémos sur le refus de tri à l'attention de tous les habitants pour faire prendre conscience des coûts onéreux et de la perte des ressources naturelles
Public jeune	Prêt de gobelets réutilisables	Le SICTOM des Couzes a prêté 300 gobelets et a distribué 500 mémos du tri lors du mouv'ergnat qui s'est déroulé le 31 mai 2017, un événement sportif qui se déroule au Lac Chambon pour 800 lycéens, quelques jeunes reporters et une classe primaire locale.

## AXE 2 - Eco-exemplarité de la collectivité

Cibles	Actions	Tâches
Site de notre collectivité	Mise en place d'un composteur	Un composteur a été mis en place afin de valoriser les biodéchets et d'obtenir du compost pour le fleurissement du site du SICTOM des Couzes

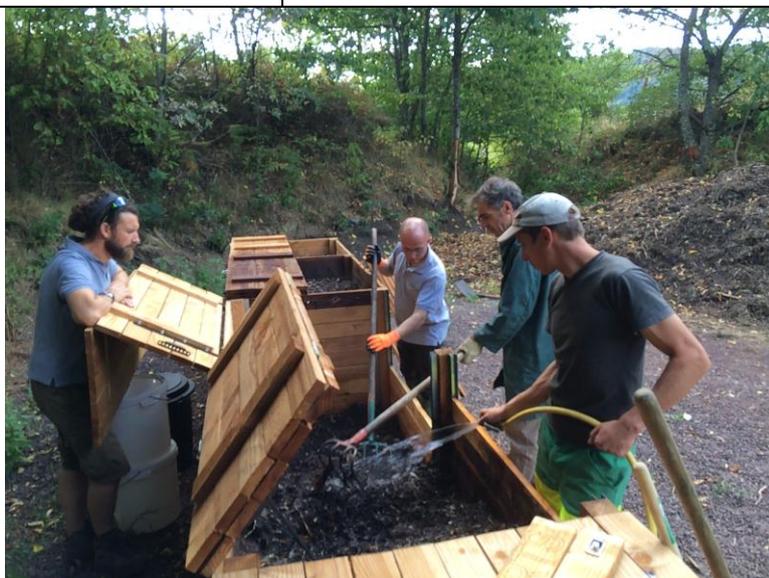
### AXE 3 - Actions emblématiques nationales

Cibles	Actions	Tâches
Tout public	Mise en place de bâches de communication	<p>Lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est déroulée courant Novembre 2017, le SICTOM des Couzes a lancé sa première campagne collective de sensibilisation sur le tri des emballages en verre, en partenariat avec le VALTOM et les collectivités en charge de la collecte des déchets du territoire. Afin d'amplifier le message, les 9 collectivités adhérentes au VALTOM ont décidé d'agir ensemble.</p> <p>Pour interpeller les habitants, le SICTOM des Couzes met en place un nouvel habillage sur certains de ces conteneurs, avec une campagne décalée faisant du tri du verre un geste ludique :</p> <p><b><i>Pour soigner le verre solitaire, qui se retrouve seul dans les ordures ménagères, mieux vaut le déposer à la colonne verre avec tous ses congénères !</i></b></p> <p>la diffusion d'un spot radio et d'une campagne d'affichage a été également menée.</p> <p>Un jeu concours a été mis en place à l'attention des habitants. Le but était de prendre une photo de soi à côté d'une colonne « habillée », et de l'envoyer par mail au SICTOM des Couzes. Un composteur était mis en jeu pour être offert à un participant à l'issue d'un tirage au sort !</p>



## AXE 4 - Actions d'évitement de la production de déchets

Cibles	Actions	Tâches
Tout public	Suivi du programme Organicité du VALTOM	<p>Organicité : c'est une collectivité territoriale engagée dans une politique de développement d'économie circulaire en relevant le défi de réduire et de valoriser ses biodéchets, autour de 3 thématiques complémentaires : OUI au compostage, OUI au jardinage au naturel, STOP au gaspillage alimentaire.</p> <p>Le VALTOM a accompagné pour 2016 la commune de Murol dans le cadre de son programme « Agir pour moins de déchets », en partenariat avec le SICTOM des Couzes.</p> <p>Les actions mises en place sur cette commune sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition d'un broyeur à végétaux</li> <li>- Restaurants et lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>- Compostage en camping</li> <li>- Le village vacances AZUREVA</li> <li>- Communication auprès des habitants</li> </ul> <p><b>Potentiel de réduction des déchets : 30T</b></p>



Cibles	Actions	Tâches
Tout public	Sensibiliser les usagers au compostage	Distribution de 68 composteurs, bio-seaux et 16 aérateurs
ESAT	Compostage grande capacité Compostage au foyer de Saint-Sandoux à Ceyran	Dans une volonté de réduire la production de biodéchets, l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Ceyran à Saint-Sandoux a souhaité mettre en place une solution globale de gestion in situ avec l'achat d'un broyeur de végétaux, la mise en place d'un composteur grande capacité et l'utilisation de ce compost au sein des espaces verts de la structure.

## AXE 5 - Action de prévention qualitative

/